

**Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais**


Québec 



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

21 août 2023

**SÉANCE ORDINAIRE
TENUE DE FAÇON HYBRIDE (PRÉSENTIEL ET VIRTUEL)**





Séance
Ordinaire
21 août 2023

Étaient présents :

Membres parents d'un élève

Madame Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest

Madame Kim Jessome, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Monsieur Simon Lajoie, membre parent d'un élève représentant le district Ouest

Monsieur Mohamed Awaleh Maidal, membre parent d'un élève représentant le district Nord

Monsieur Mathieu Larocque, membre parent d'un élève représentant le district Est

Membres du personnel scolaire

Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire

Madame Christelle Élément, représentante personnel de soutien

Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel

Madame Lisa Marie Chatillon, représentante cadre d'établissement

Membres représentants de la communauté

Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Monsieur Jean Damascène Uwimana, membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Monsieur Saïd Apali, membre de 18 à 35 ans

Étaient également présents :

Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint

Madame Nadine Peterson, directrice générale

Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration

Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Étaient absents :

Monsieur Raïmi Osseni, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Madame Marie Trouis, membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Poste vacant : membre représentant le personnel enseignant.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Kim Jessome souhaite la bienvenue aux membres.

Après constat de quorum par la vice-présidente, Madame Kim Jessome ouvre la séance. L'ouverture est proposée par Monsieur Jean Damascène Uwimana et appuyée par Monsieur Mathieu Larocque.

Il est 19 heures 35 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour¹ comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-23-24-001

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 19 juin 2023

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2023

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana et résolu que le conseil d'administration dispense la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023² et l'adopte tel que présenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-23-24-002

4. Rapport de la vice-présidence

4 RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Madame Kim Jessome désire souhaiter une bonne année scolaire et bonne rentrée au personnel scolaire.

Si les membres n'ont pas d'objection, il est suggéré de faire la première et la dernière rencontre du conseil d'administration en présentiel. Elle profite de l'occasion pour faire un rappel aux membres de lire les documents au préalable.

Elle rappelle également aux membres ayant la présidence d'un comité du conseil d'administration que s'ils doivent s'absenter, ils sont invités à aviser la présidence et les membres du comité le plus rapidement possible.

Elle mentionne qu'il est important dans les huis clos statutaires de prendre le temps de soulever ce qui va et ne va pas, le tout dans un processus d'amélioration continu.

¹ Voir l'annexe 1 à la page 16 de ce document.

² Voir l'annexe 2 à la page 18 de ce document.

5. Rapport de la
direction générale

5.1. Nouvelles du
CSSPO

5 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 NOUVELLES DU CSSPO

Madame Nadine Peterson fait un topo sur la rentrée scolaire. Elle mentionne que la première rencontre avec les directions d'établissements et de services a eu lieu et les membres du personnel semblent très motivés.

Elle mentionne qu'Autobus Campeau est le seul transporteur au CSSPO a ne pas avoir conclu une entente. Les négociations ont toujours cours avec l'aide d'un médiateur du ministère du travail. Au CSSPO, cela représente vingt (20) circuits. Elle explique ce qui sera mis en place par les écoles et explique qu'une lettre aux parents sera envoyée sous peu.

Les membres sont avisés que ce sera un automne chaud en lien avec les négociations de travail du personnel enseignant. Il est ajouté qu'un mandat de grève est possible, mais pas à la rentrée scolaire. Les membres sont rappelés du rôle du conseil d'administration (CA) et du conseil d'établissement (CÉ); qui n'est pas de prendre part à ces négociations.

La pénurie de personnel est abordée et les membres sont avisés que cette pénurie n'affecte presque pas le CSSPO. Il est précisé qu'il y a effectivement du personnel non qualifié, mais que le personnel en place est souvent qualifié dans d'autres domaines ou d'autres provinces et que de l'accompagnement est offert à ce personnel.

Il est précisé que les négociations pour un terrain pour la future école 039 à Chelsea vont bon train.

La direction générale présente un portrait de l'itinérance dans le secteur Hull plus précisément aux abords de l'École secondaire de l'Île ou de l'École St-Rédempteur. Elle précise qu'elle comprend la nécessité de cohabiter avec cette clientèle, mais soulève néanmoins sa préoccupation quant à la sécurité des élèves et du personnel de l'école ainsi que la sécurité du personnel du centre administratif dont le stationnement se situe près des campements. Elle nomme ce qui a été demandé à la Ville et au Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG).

La direction générale distribue aux membres la version finale du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui a reçu l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec.

5.2. Priorités de la
direction générale

5.2 PRIORITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Nadine Peterson présente le document de référence « Priorités de la direction générale 2023-2024 »³ qui a été déposé aux membres et fournit les motifs qui ont mené à ces priorités. Les membres sont informés des prochaines étapes.

³ Voir l'annexe 3 à la page 43 de ce document.

6. Nomination à la
présidence

6.1. Désignation de la
présidence

6 NOMINATION À LA PRÉSIDENTIE

6.1 DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTIE

Considérant la nomination de Madame Julie Boisvert à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais le 24 octobre 2022 (**C.A.-22-23-020**) ;

Considérant que le terme du mandat de Madame Julie Boisvert s'est terminé le 30 juin 2023 (**C.A. 20-21-006**) ;

Considérant qu'en vertu de l'article 157 de la *Loi sur l'instruction publique* « une vacance au poste de président ou vice-président est comblée dans les trente (30) jours suivant les règles de nomination prévues pour le membre à remplacer » ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Monsieur Mohamed Awaleh Moidal et résolu que Madame Kim Jessome soit nommée à la présidence du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais jusqu'à la fin de son mandat se terminant le 30 juin 2025.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-003

6.2. Désignation de la
vice-présidence

6.2 DÉSIGNATION DE LA VICE-PRÉSIDENTIE

Considérant la nomination de Madame Julie Boisvert à la présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais le 24 octobre 2022 (**C.A.-22-23-020**) ;

Considérant que le terme du mandat de Madame Julie Boisvert s'est terminé le 30 juin 2023 (**C.A. 20-21-006**) ;

Considérant qu'en vertu de l'article 157 de la *Loi sur l'instruction publique* « une vacance au poste de président ou vice-président est comblée dans les trente (30) jours suivant les règles de nomination prévues pour le membre à remplacer » ;

Considérant la nomination de Madame Kim Jessome à la présidence du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais jusqu'à la fin de son mandat se terminant le 30 juin 2025 ;

Considérant que Madame Kim Jessome occupait le poste de vice-présidence du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (**C.A.-22-23-021**) ;

Il est proposé par Madame Lisa Marie Chatillon, appuyé par Monsieur Mathieu Larocque et résolu que Monsieur Simon Lajoie soit nommé à la vice-présidence du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais jusqu'à la fin de son mandat se terminant le 30 juin 2025.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-004

7. Période
d'intervention du
public

7 PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucun public

8. Suivi des
résolutions du
conseil
d'administration

8 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 19 juin 2023			
Résolution	Description	Suivi du Service du secrétariat général et des communications	Suivi de l'évolution du projet Direction de service
C.A.-22-23-123	Adoption de l'ordre du jour	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-124	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023	Extrait de résolution conservé au SSGC et PV publiés sur le site Web du CSSPO en date du 28 juin 2023.	
C.A.-22-23-125	Dépôt des documents de désignation des nouveaux membres	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-126	Désignation et assermentation du membre parent représentant le secteur Est	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à M. Mathieu Larocque le 22 juin 2023.	Un communiqué de presse a été transmis à la presse, aux employés du CSSPO et ajouté au site Web du CSSPO le 21 juin 2023. La note biographique et la photo ont été ajoutées au site Web le 4 juillet 2023.

C.A.-22-23-127	Désignation et assermentation du membre parent représentant le secteur Nord	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à M. Mohamed Awaleh Maidal le 22 juin 2023.	Un communiqué de presse a été transmis à la presse, aux employés du CSSPO et ajouté au site Web du CSSPO le 21 juin 2023. La note biographique et la photo ont été ajoutées au site Web le 4 juillet 2023.
C.A.-22-23-128	Désignation et assermentation du membre parent représentant le secteur Centre-Ouest	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à Mme Suzette Bernard le 29 juin 2023.	Un communiqué de presse a été transmis à la presse, aux employés du CSSPO et ajouté au site Web du CSSPO le 21 juin 2023.
C.A.-22-23-129	Désignation et assermentation du membre représentant les cadres d'établissements	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à Mme Lisa Marie Châtillon le 29 juin 2023.	Un communiqué de presse a été transmis à la presse, aux employés du CSSPO et ajouté au site Web du CSSPO le 21 juin 2023. La note biographique et la photo ont été ajoutées au site Web le 4 juillet 2023.
C.A.-22-23-130	Désignation et assermentation du membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à M. Jean Damascène Uwimana le 22 juin 2023.	Un communiqué de presse a été transmis à la presse, aux employés du CSSPO et ajouté au site Web du CSSPO le 21 juin 2023.

C.A.-22-23-131	Désignation et assermentation du membre issu du milieu communautaire, sportif ou culturel	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à Mme Marie Trouis le 22 juin 2023.	Un communiqué de presse a été transmis à la presse, aux employés du CSSPO et ajouté au site Web du CSSPO le 21 juin 2023.
C.A.-22-23-132	Désignation et assermentation du membre 18 à 35 ans	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à M. Saïd Apali le 4 juillet 2023.	Un communiqué de presse a été transmis à la presse, aux employés du CSSPO et ajouté au site Web du CSSPO le 21 juin 2023. La note biographique et la photo ont été ajoutées au site Web le 4 juillet 2023.
C.A.-22-23-133	Désignation et assermentation du membre représentant le personnel de soutien	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à Mme Christelle Élément le 22 juin 2023.	Un communiqué de presse a été transmis à la presse, aux employés du CSSPO et ajouté au site Web du CSSPO le 21 juin 2023.
C.A.-22-23-134	Évaluation de la directrice générale	Extrait de résolution envoyé à la direction générale le 22 juin 2023.	
C.A.-22-23-135	Adoption du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	Extrait de résolution envoyé à la direction générale le 22 juin 2023.	PEVR envoyé au ministère de l'Éducation le 8 juillet 2023.
C.A.-22-23-136	Adoption de la révision de la structure administrative des emplois de cadre de service – 2023-2024	Extrait de résolution envoyé à la direction générale et au service des ressources humaines le 22 juin 2023.	

C.A.-22-23-137	Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du 5 juin 2023 du comité de gouvernance et d'éthique	Extrait de résolution conservé au SSGC.	Le procès-verbal sera déposé pour adoption par le Comité de gouvernance et d'éthique lors de la séance de travail du 13 novembre 2023.
C.A.-22-23-138	Dépôt du bilan du plan de travail 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-139	Détermination de la personne responsable du traitement des plaintes	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-140	Abrogation de la « Politique de révision d'une décision visant un élève (04-10-20) »	Extrait de résolution conservé au SSGC et la politique a été retiré du recueil de gestion et du site Web le 21 juin 2023.	
C.A.-22-23-141	Dépôt du procès-verbal, en mode « document de travail », de la rencontre du 12 juin 2023 du comité de vérification	Extrait de résolution envoyé au directeur général adjoint à l'administration le 20 juin 2023.	
C.A.-22-23-142	Dépôt du bilan du plan de travail 2022-2023 du comité de vérification	Extrait de résolution envoyé au directeur général adjoint à l'administration le 20 juin 2023.	
C.A.-22-23-143	Approbation des budgets des écoles et des centres 2023-2024	Extrait de résolution envoyé au directeur général adjoint à l'administration le 20 juin 2023.	
C.A.-22-23-144	Adoption du budget de fonctionnement d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024	Extrait de résolution envoyé au directeur général adjoint à l'administration le 20 juin 2023.	L'extrait de résolution et le budget ont été transmis au ministère de l'Éducation le 27 juin 2023.

C.A.-22-23-145	Reddition de compte au 12 juin 2023	Extrait de résolution envoyé au directeur général adjoint à l'administration le 20 juin 2023.	
C.A.-22-23-146	Dépôt du procès-verbal, en mode « document de travail », de la rencontre du 29 mai 2023 du comité de ressources humaines	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 22 juin 2023.	
C.A.-22-23-147	Dépôt du bilan du plan de travail 2022-2023 du comité de ressources humaines	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 22 juin 2023.	
C.A.-22-23-148	Dépôt du plan de travail 2023-2024 du comité de ressources humaines	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 22 juin 2023.	
C.A.-22-23-149	Dépôt du procès-verbal, en mode « Document de travail », de la séance du 14 juin 2023 du comité consultatif du transport	Extrait de résolution envoyé au directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport le 22 juin 2023.	Le procès-verbal sera déposé pour adoption par le Comité consultatif du transport lors de la séance de travail du 2 novembre 2023.
C.A.-22-23-150	Dépôt du bilan du plan de travail 2022-2023 du comité consultatif du transport	Extrait de résolution envoyé au directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport le 22 juin 2023.	
C.A.-22-23-151	Entente de principe STO	Extrait de résolution envoyé à la direction générale et au directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport le 22 juin 2023.	
C.A.-22-23-152	Rapport du protecteur de l'élève – Dossier M.F.J.	Extrait de résolution envoyé au plaignant, au protecteur de l'élève et à la direction de l'établissement fréquenté par l'élève le 21 juin 2023.	

C.A.-22-23-153	Rapport du protecteur de l'élève – Dossier Mme K.S.	Extrait de résolution envoyé au plaignant, au protecteur de l'élève et à la direction de l'établissement fréquenté par l'élève le 21 juin 2023.	
C.A.-22-23-154	Levée de la rencontre	Extrait de résolution conservé au SSGC.	

Aucune question n'est posée.

- 9. Nomination aux comités du conseil d'administration
- 9.1. Comité de gouvernance et d'éthique

9 NOMINATION AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9.1. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après « LIP ») prévoit que le Conseil d'administration doit instituer un Comité de gouvernance et d'éthique dont le mandat consiste notamment à assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5 de la LIP.

Il est proposé par Monsieur Jean Damascène Uwimana, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les personnes suivantes soient nommées pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2023-2024 :

Madame Suzette Bernard
Madame Isabelle Lemay
Monsieur Raïmi Osseni
Madame Lisa Marie Chatillon
Madame Marie Trouis

Substitut : Monsieur Saïd Apali

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-005

- 9.2. Comité de vérification

9.2. COMITÉ DE VÉRIFICATION

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer un Comité de vérification dont le mandat consiste notamment à assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire.

Considérant qu'il est prévu que le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière.

Il est proposé par Madame Lisa-Marie Chatillon, appuyé par Madame Isabelle Lemay et résolu que les personnes suivantes soient nommées pour siéger au comité de vérification pour l'année scolaire 2023-2024 :

Madame Mylène Larocque
Madame Christelle Élément
Monsieur Simon Lajoie
Monsieur Dominique Kenney
Monsieur Mathieu Larocque

Substitut : Monsieur Saïd Apali

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-006

9.3. Comité des
ressources
humaines

9.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après « LIP ») prévoit que le Conseil d'administration doit instituer un Comité des ressources humaines dont le mandat consiste notamment à d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198 de la LIP. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, ce comité élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire ;

Il est proposé par Madame Mylène Larocque, appuyé par Monsieur Mohamed Awaleh Moidal et résolu que les personnes suivantes soient nommées pour siéger au Comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2023-2024 :

Madame Kim Jessome
Monsieur Jean Damascène Uwimana
Madame Suzette Bernard
Monsieur Mohamed Awaleh Moidal
Monsieur Saïd Apali

Substitut : Monsieur Raïmi Osseni

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-007

9.4. Comité consultatif
de transport

9.4. COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Considérant que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer un Comité consultatif de transport ;

Il est proposé par Madame Mylène Larocque, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que les personnes suivantes soient nommées pour siéger au comité consultatif de transport pour l'année scolaire 2023-2024 :

Monsieur Simon Lajoie
Monsieur Mathieu Larocque

Les personnes suivantes ont été nommées lors de la rencontre du Comité consultatif de gestion (CCG) du 15 août 2023 pour siéger au comité consultatif de transport :

Madame Nadine Peterson, direction générale ;
Monsieur Stéphane Lacasse, direction générale adjointe ;
Monsieur Simon Leclair, direction du Service de l'organisation scolaire et du transport ;
Monsieur François Bélanger, direction de l'École secondaire du Mont-Bleu.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-008

9.5. Comité
d'évaluation de la
direction générale

9.5. COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Considérant que la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) recommande aux centres de services scolaires de se doter d'un comité d'évaluation de la direction générale ;

Considérant qu'il est recommandé que ce comité soit composé de cinq (5) membres soit la présidence du conseil d'administration, deux (2) membres du conseil d'administration représentant les parents d'élèves et de deux (2) membre du conseil d'administration représentant la communauté ;

Il est proposé par Monsieur Mathieu Larocque, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que les personnes suivantes soient nommées pour siéger au comité d'évaluation de la direction générale pour l'année scolaire 2023-2024 :

Madame Kim Jessome présidente du conseil d'administration ; et

Monsieur Simon Lajoie (représentant parent d'un élève)
Madame Suzette Bernard (représentant parent d'un élève)

Monsieur Saïd Apali (représentant de la communauté)
Monsieur Jean Damascène Uwimana (représentant de la communauté)

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-009

10. Adoption d'un régime d'emprunts pour effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du fonds de financement

10 ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS POUR EFFECTUER DES EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DU MINISTRE DES FINANCES, À TITRE DE RESPONSABLE DU FONDS DE FINANCEMENT

Considérant que conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et en établir les caractéristiques et limites ;

Considérant que, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les « Projets ») ;

Considérant que le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la *Loi sur l'administration financière* ;

Considérant que les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

Considérant que le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SQI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur ;

Considérant qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites ;

Considérant que, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

Considérant que, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé de l'organisme, pouvant agir seul ;

Considérant qu'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

Il est proposé par Madame/Monsieur Suzette Bernard, appuyé par Madame/Monsieur Simon Leclair et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent :

1. que, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

2. que, ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ou de convention de marge de crédit à conclure ;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre par le ministre de l'Éducation.
3. qu'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets ;
4. que les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
5. que le financement temporaire des projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur ;
6. que, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la SQI, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit ;
7. que la direction générale, la direction générale adjointe à l'administration, la direction générale adjointe aux ressources éducatives ayant le dossier des services éducatifs, ou la direction générale adjointe aux ressources éducatives ayant le dossier des ressources humaines de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit ;

8. qu'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe précédent, la direction générale adjointe à l'administration, la direction adjointe du Service des ressources financières, ou la personne occupant le poste d'analyste au Service des ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunt toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge ;
9. que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-010

11. Autres sujets

11 AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

12. Auto-évaluation de la rencontre

12 AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien est déposé dans le TEAMS. Madame Kim Jessome rappelle aux membres l'importance de remplir cette auto-évaluation.

13. Levée de la rencontre

13 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie et appuyé par Monsieur Mohamed Awaleh Maidal de lever la rencontre.

Il est 20 heures 29 minutes.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-23-24-011

14. Huis clos statutaire

14 HUIS CLOS STATUTAIRE

Annexe 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORDRE DU JOUR RENCONTRE ORDINAIRE Août 2023

Date : Lundi 21 août 2023

Heure : 19h30

Lieu : Salle du personnel de l'École du Plateau situé au 145, rue de l'Atmosphère Gatineau (Québec) J9A 3G3

		Présenté par	
1.	Ouverture de la séance et constatation du quorum	Mme Jessome	
2.	Adoption de l'ordre du jour	Mme Jessome	Décision
3.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023	Mme Jessome	Décision
4.	Rapport de la vice-présidence du CA	Mme Jessome	Information
5.	Rapport de gestion de la direction générale 5.1 Nouvelles du CSSPO 5.2 Priorités de la direction générale	Mme Peterson	Information
6.	Nomination à la présidence 6.1 Désignation de la présidence 6.2 Désignation de la vice-présidence, si nécessaire	Mme Peterson	Décision
7.	Période d'intervention du public		Information
8.	Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023 du conseil d'administration	Présidence	Information
9.	Nomination aux comités du conseil d'administration 9.1 Comité de gouvernance et d'éthique 9.2 Comité de vérification 9.3 Comité de ressources humaines 9.4 Comité consultatif du transport 9.5 Comité évaluation de la direction générale	Présidence	Décision
10.	Adoption d'un régime d'emprunts pour effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du fonds de financement	M. Lupien	Décision
11.	Autres sujets		
12.	Auto-évaluation de la rencontre		
13.	Levée de la rencontre		Décision
14.	Huis clos statutaire		

Annexe 2

Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais

Québec 



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

19 juin 2023

SÉANCE ORDINAIRE
TENUE DE FAÇON HYBRIDE (VIRTUEL ET PRÉSENTIEL)

Séance
Ordinaire
19 juin 2023

Étaient présents :

Membres parents d'un élève

Madame Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest

Madame Julie Boisvert, membre parent d'un élève représentant le district Nord

Madame Kim Jessome, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Monsieur Simon Lajoie, membre parent d'un élève représentant le district Ouest

Membres du personnel scolaire

Madame Christelle Élément, représentante personnel de soutien

Monsieur Simon Leclair, représentant cadre d'établissement

Membres représentants de la communauté

Monsieur Raimi Osseni, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Monsieur Dominique Kenney, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Madame Marie Trouis, membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Monsieur Jean Damascène Uwimana, membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Étaient également présents :

Madame Nathalie Bédard, directrice générale adjointe

Monsieur Stéphane Lacasse, directeur général adjoint

Madame Nadine Peterson, directrice générale

Monsieur Rémi Lupien, directeur général adjoint à l'administration

Madame Caroline Sauvé, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Monsieur Mathieu Larocque, membre parent d'un élève représentant le district Est (1^{er} juillet)

Monsieur Mohamed Awaleh Moidal, membre parent d'un élève représentant le district Nord (1^{er} juillet)

Madame Lisa Marie Chatillon, représentant cadre d'établissement (1^{er} juillet)

Monsieur Said Apali, membre de 18 à 35 ans (1^{er} juillet)

Étaient absentes :

Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel

Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire

Monsieur Djama Ahmed, membre parent d'un élève représentant le district Est

Poste toujours vacant : membre représentant le personnel enseignant.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Julie Boisvert souhaite la bienvenue aux membres.

Après constat de quorum par la présidente, Madame Julie Boisvert ouvre la séance. L'ouverture est proposée par Madame Julie Boisvert et appuyée par Monsieur Simon Lajoie.

Il est 19 heures 32 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Suzette Bernard appuyé par Madame Marie Trouis et résolu que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour¹ avec la modification suivante :

Mme Jessome demande que les sujets sous le point 13 soient traités avant les sujets du point 12.

**Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-123**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MAI 2023

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que le conseil d'administration dispense la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023² et l'adopte tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-124**

4. Désignation et assermentation des nouveaux membres
4.1. Dépôt des documents de désignation des nouveaux membres

4 DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

4.1. DÉPÔT DES DOCUMENTS DE DÉSIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre parent d'un élève représentant le district Est se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre parent d'un élève représentant le district Nord se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant que le mandat de trois ans du membre représentant les cadres d'établissement se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

¹Voir l'annexe 1 à la page 24 de ce document.

²Voir l'annexe 2 à la page 27 de ce document.

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé des services sociaux ou des affaires se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre représentant de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre représentant de la communauté - 18 à 35 ans se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant que la désignation du membre représentant les cadres d'établissement par les membres de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois – unité CSSPO le 17 mai 2023 ;

Considérant que la désignation des membres parent d'un élève par les membres du comité de parent a eu lieu le 30 mai 2023 ;

Considérant que la désignation des membres représentant de la communauté par les membres du comité de cooptation a eu lieu le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé par Monsieur Simon Leclair et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte des documents de désignation des nouveaux membres du conseil d'administration³ comme présentée.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-125

- 4.2. Assermentation des nouveaux membres
- 4.2.1. Désignation et assermentation du membre parent d'un élève représentant le district Est

4.2. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

4.2.1. DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE PARENT D'UN ÉLÈVE REPRÉSENTANT LE DISTRICT EST

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre parent d'un élève représentant le district Est se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant la nécessité de combler le poste en vertu de l'article 143 al 1 para 1 de la *Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP)* ;

Considérant que M. Mathieu Larocque a été désigné à titre de membre parent d'un élève représentant le district Est par les membres du comité de parents le 30 mai 2023 ;

³Voir l'annexe 3 à la page 54 de ce document.

4.2.2. Désignation et
assermentation
du membre
parent d'un
élève
représentant le
district Nord

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre parent d'un élève représentant le district Est en nommant M. Mathieu Larocque jusqu'au 30 juin 2026 ;

M. Mathieu Larocque est dûment assermenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-126

4.2.2. DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE PARENT D'UN ÉLÈVE REPRÉSENTANT LE DISTRICT NORD

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre parent d'un élève représentant le district Nord se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant la nécessité de combler le poste en vertu de l'article 143 al 1 para 1 de la *Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP)* ;

Considérant que M. Mohamed Awaleh Moidal a été désigné à titre de membre parent d'un élève représentant le district Nord par les membres du comité de parents le 30 mai 2023 ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé par Madame Marie Trouis et résolu que les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre parent d'un élève représentant le district Nord en nommant M. Mohamed Awaleh Moidal jusqu'au 30 juin 2026 ;

M. Mohamed Awaleh Moidal est dûment assermenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-127

4.2.3. Désignation et
assermentation
du membre
parent d'un
élève
représentant le
district Centre-
Ouest

4.2.3. DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE PARENT D'UN ÉLÈVE REPRÉSENTANT LE DISTRICT CENTRE-OUEST

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant la nécessité de combler le poste en vertu de l'article 143 al 1 para 1 de la *Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP)* ;

Considérant que Mme Suzette Bernard a été désignée à titre de membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest par les membres du comité de parents le 30 mai 2023 ;



4.2.4. Désignation et
assermentation
du membre
représentant les
cadres
d'établissement

Il est proposé par Madame Marie Trouis, appuyé par Monsieur Raïmi Osseni et résolu que les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest en nommant Mme Suzette Bernard jusqu'au 30 juin 2026 ;

Mme Suzette Bernard est dûment assermentée.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-128

4.2.4. DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE REPRÉSENTANT LES CADRES D'ÉTABLISSEMENT

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre représentant les cadres d'établissement se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant la nécessité de combler le poste en vertu de l'article 143 al 1 para 1 de la *Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP)* ;

Considérant que Mme Lisa Marie Chatillon a été désignée à titre de membre représentant les cadres d'établissement par les membres de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois – unité CSSPO le 17 mai 2023 ;

Il est proposé par Madame Marie Trouis, appuyé par Monsieur Simon Leclair et résolu que les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre représentant les cadres d'établissement en nommant Mme Lisa Marie Chatillon jusqu'au 30 juin 2026.

Mme Lisa Marie Chatillon est dûment assermentée.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-129

4.2.5. Désignation et
assermentation
du membre
représentant de
la communauté
issu du milieu
municipal, de la
santé des
services
sociaux ou des
affaires

4.2.5. DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ ISSU DU MILIEU MUNICIPAL, DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX OU DES AFFAIRES

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé des services sociaux ou des affaires se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant la nécessité de combler le poste en vertu de l'article 143 al 1 para 1 de la *Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP)* ;

4.2.6. Désignation et
assermentation
du membre
représentant de
la communauté
issu du milieu
communautaire,
sportif ou
culturel

4.2.7. Désignation et
assermentation
du membre
représentant de
la communauté
issu - 18 à 35
ans

Considérant que M. Jean Damascène Uwimana a été désigné à titre de membre représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé des services sociaux ou des affaires par les membres du comité de cooptation le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé par Monsieur Simon Leclair et résolu que les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé des services sociaux ou des affaires en nommant M. Jean Damascène Uwimana jusqu'au 30 juin 2026 ;

M. Jean Damascène Uwimana est dûment assermenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-130

4.2.6. DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ ISSU DU MILIEU COMMUNAUTAIRE, SPORTIF OU CULTUREL

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre représentant de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant la nécessité de combler le poste en vertu de l'article 143 al 1 para 1 de la *Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP)* ;

Considérant que Mme Marie Trouis a été désignée à titre de membre représentant de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel par les membres du comité de cooptation le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par Madame Suzette Bernard, appuyé par Monsieur Jean Uwimana Damascène et résolu que les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre représentant de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel en nommant Mme Marie Trouis jusqu'au 30 juin 2026 ;

Mme Marie Trouis est dûment assermentée.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-131

4.2.7. DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ - 18 À 35 ANS

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre représentant de la communauté - 18 à 35 ans se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

4.2.8. Désignation et
assermentation
du membre
représentant le
personnel de
soutien

Considérant la nécessité de combler le poste en vertu de l'article 143 al 1 para 1 de la *Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP)* ;

Considérant que M. Saïd Apali a été désigné à titre de membre représentant de la communauté -18 à 35 ans par les membres du comité de cooptation le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert, appuyé par Madame Suzette Bernard et résolu que les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre représentant de la communauté -18 à 35 ans en nommant M. Saïd Apali jusqu'au 30 juin 2026 ;

M. Saïd Apali est dûment assermenté.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-132

4.2.8. DÉSIGNATION ET ASSERMENTATION DU MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN

Considérant que le mandat de trois (3) ans du membre représentant le personnel de soutien se termine le 30 juin 2023 (C.A.-20-21-006) ;

Considérant la nécessité de combler le poste en vertu de l'article 143 al 1 para 1 de la *Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP)* ;

Considérant l'intérêt de Mme Christelle Élément à poursuivre son mandat à titre de membre représentant le personnel de soutien et l'aval du Syndicat à cet effet ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Madame Suzette Bernard et résolu que les membres du conseil d'administration pourvoient le poste de membre représentant le personnel de soutien en nommant Mme Christelle Élément jusqu'au 30 juin 2026 ;

Mme Christelle Élément est dûment assermentée.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-133

5. Rapport de la
présidence

5 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Julie Boisvert explique qu'elle termine son mandat et remercie les membres pour les bons moments vécus au sein du conseil d'administration. Elle rappelle aussi aux membres les règles de bienséances qui dirigent les rencontres du conseil d'administration.

5.1. Évaluation de la
direction
générale

5.1. ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant que la directrice générale relève du conseil d'administration ;

Considérant que le conseil d'administration a le devoir d'évaluer la directrice générale ;

Considérant que la directrice générale est évaluée à partir du plan d'action de la directrice générale ;

Considérant la recommandation du comité d'évaluation de la directrice générale ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que les membres du conseil d'administration approuvent l'évaluation de la directrice générale telle qu'exprimée par le comité d'évaluation de la directrice générale et de la verser à son dossier personnel.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-134

Madame Boisvert explique la grille d'évaluation qui a servi à évaluer la directrice générale. Elle félicite Madame Peterson pour la gestion de l'année scolaire 2022-2023, le rayonnement positif du Centre de services scolaire des Portages de l'Outaouais (CSSPO) régionalement et à travers la province, et la remercie pour sa transparence, sa disponibilité et sa collaboration avec le CA. Elle souligne aussi la qualité du travail de l'équipe de la direction générale

Il est précisé qu'une lettre sera envoyée à la directrice générale, mais ne sera pas partagée à l'extérieur du comité.

6. Rapport de la
direction générale

6.1. Nouvelles du
CSSPO

6 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 NOUVELLES DU CSSPO

Madame Nadine Peterson mentionne que le ministère de l'Éducation a finalement octroyé au CSSPO une école primaire à Chelsea (2-2-12). Elle mentionne qu'une annonce officielle aura lieu avec la députation.

Elle précise que suivant l'impasse actuelle dans le transport scolaire qui affecte deux transporteurs scolaires sur trois, le CSSPO a opté pour fournir un certain remboursement aux parents et tuteurs.

Le taux de diplomation a augmenté encore une fois. C'est une fierté. De nos élèves de 6^e, plus de 26% des élèves du CSSPO quittent pour le privé. Il y a donc un écrémage qui est effectué et donc malgré cela, notre taux de diplomation est élevé.

Le CSSPO travaille actuellement sur une entente de partenariat avec l'Organisme l'accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO) visant à référer les personnes immigrantes nouvellement embauchées ou déjà à l'emploi à l'organisme AFIO afin de les aider à mieux s'adapter dans leur vie personnelle et professionnelle ;

6.2. Programmes
particuliers

6.2 PROGRAMMES PARTICULIERS

Madame Nadine Peterson présente un document qui explique le chantier en cours et qui est porté par le comité d'engagement pour la réussite des élèves. Un sous-comité

PPP a été créé et 5 principes directeurs sont ressurgis suite aux sondages et les travaux de réflexions du sous-comité et des éléments de la recherche. Elle revient sur le fait que nous avons des écoles en surcapacité et la difficulté d'ouvrir des écoles dédiées à un programme dédié par exemple programme international.

Elle précise qu'actuellement le CSSPO a des programmes à sélection et que les études et les résultats de sondage misent plutôt sur l'inclusion.

La prochaine étape est de présenter les principes directeurs au comité consultatif de gestion et les conseils d'établissements des écoles qui ont des programmes particuliers pour une application à la rentrée scolaire 2024-2025.

Elle revient sur le fait que les travaux avaient été temporairement suspendus en attendant les orientations du ministre de l'Éducation.

En réponse à une question d'un membre, Madame Peterson répond à ce qui définit un programme particulier.

6.3. Plan d'affectation des cadres

6.3 PLAN D'AFFECTION DES CADRES

Madame Nadine Peterson informe les membres du conseil d'administration qu'elle a déposé, pour fins d'information, les plus récents plans d'affectation suivant la mobilité du personnel.

7. Période d'intervention du public

7 PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Trois (3) membres du public sont présents.

8. Suivi des résolutions du conseil d'administration

8 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>Séance ordinaire du 8 mai 2023</i>			
<i>Résolution</i>	<i>Description</i>	<i>Suivi du Service du secrétariat général et des communications</i>	<i>Suivi de l'évolution du projet Direction de service</i>
C.A.-22-23-095	Adoption de l'ordre du jour	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-096	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2023 et du procès-verbal de la séance ajournée du 17 avril 2023	Extrait de résolution conservé au SSGC et PV publiés sur le site Web du CSSPO en date du 19 mai 2023.	

C.A.-22-23-097	Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du 17 avril 2023 du comité de gouvernance et d'éthique	Extrait de résolution conservé au SSGC.	Le procès-verbal sera déposé pour adoption par le Comité de gouvernance et d'éthique lors de la séance de travail du 5 juin 2023.
C.A.-22-23-098	Dépôt de la révision du plan de travail du comité de gouvernance et d'éthique	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
C.A.-22-23-099	Adoption de la révision de la « Politique de communication (08-10-20) »	Extrait de résolution conservé au SSGC et la politique a été déposé dans le w et publié sur le site web le 18 mai 2023.	
C.A.-22-23-100	Adoption de la révision de la politique « Valorisation de la langue française (02-03-20) »	Extrait de résolution conservé au SSGC et la politique a été déposé dans le w et publié sur le site web le 18 mai 2023.	
C.A.-22-23-101	Dépôt du procès-verbal, en mode « Document de travail », de la séance du 19 avril 2023 du comité consultatif du transport	Extrait de résolution envoyé au directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport le 19 mai 2023.	Le procès-verbal sera déposé pour adoption par le Comité consultatif du transport lors de la séance de travail du 14 juin 2023.
C.A.-22-23-102	Dépôt aux fins de consultation – définition du bassin des effectifs scolaires de l'École 037 et modification aux bassins de l'École des Rapides-Deschênes, de l'École du Vieux-Verger, de l'École du Marais et de l'École des Cavaliers	Extrait de résolution envoyé au directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport et à la direction générale le 19 mai 2023.	

C.A.-22-23-103	Abrogation des règles et de l'annexe aux règles du service de surveillance à l'heure du dîner des élèves niveau préscolaire et primaire (30-31-50)	Extrait de résolution envoyé au directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport le 19 mai 2023. Les documents ont été retirés du recueil de gestion et de sur le site web du CSSPO.	
C.A.-22-23-104	Adoption des actes d'établissements 2023-2024	Extrait de résolution envoyé au directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport et à la direction générale le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-105	Adoption du plan de répartition et de destination des immeubles (DRI) 2023-2026	Extrait de résolution envoyé au directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport et à la direction générale le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-106	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel enseignant (matricule 1842)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-107	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel enseignant (matricule 3002)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-108	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel enseignant (matricule 3007)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-109	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel enseignant (matricule 3598)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-110	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel enseignant (matricule 4759)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-111	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel enseignant (matricule 7237)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	

C.A.-22-23-112	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel de soutien (matricule 4396)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-113	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel de soutien (matricule 7866)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-114	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel de soutien (matricule 11319)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-115	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel de soutien (matricule 14300)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-116	Non-renouvellement pour cause d'invalidité du personnel de soutien (matricule 16037)	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-117	Dépôt du plan d'affectation des emplois des cadres d'école	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-118	Dépôt du plan d'affectation des emplois des cadres de centre	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-119	Dépôt du plan d'affectation des emplois des cadres de service	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-120	Dépôt du plan d'affectation des emplois du personnel hors-cadre	Extrait de résolution envoyé au Service des ressources humaines le 19 mai 2023.	
C.A.-22-23-121	Adoption du calendrier des rencontres du conseil d'administration et des comités 2023-2024	Extrait de résolution conservé au SSGC. Le calendrier a été déposé sur le site web du CSSPO et sur le Teams du conseil d'administration le 19 mai 2023. Les dates de rencontre ont été ajoutées au calendrier publié du CA.	
C.A.-22-23-122	Levée de la rencontre	Extrait de résolution conservé au SSGC.	

Aucune question n'est posée.

9. Direction générale 9

9.1. Adoption du plan
d'engagement
vers la réussite
(PEVR)

DIRECTION GÉNÉRALE

9.1. ADOPTION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Considérant que le plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 prendra fin au 30 juin 2023 ;

Considérant les dispositions de l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I -13.3) (ci-après « LIP ») précisant que chaque centre de services scolaire établit un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du Plan stratégique du ministère de l'Éducation (MÉQ) ;

Considérant que le PEVR couvrira les années 2023-2027, qu'il répondra aux attentes fixées par la LIP et sera en cohérence avec la Politique de la réussite éducative et le Plan stratégique 2023-2027 du MEQ ;

Considérant le pilotage du PEVR par le comité d'engagement vers la réussite des élèves ;

Considérant que le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) a mené deux processus de consultation concernant ; le contexte et les orientations/objectifs/indicateurs/cibles auprès :

- Du comité de parents
- Du comité consultatif des services aux EHDA (CCSEHDA)
- Du conseil consultatif des enseignants
- Du comité consultatif de gestion (CCG)
- De l'ensemble du personnel du CSSPO
- De l'ensemble des parents d'élèves du CSSPO (contexte)
- Des élèves du secondaire et des centres via les forums
- Des comités de relations de travail (des enseignants, du soutien et des professionnels)
- Des différents syndicats

Afin d'obtenir des recommandations sur ce que devrait contenir le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) ;

Considérant la présentation au conseil d'administration et au comité de parents des différentes phases d'avancement du PEVR ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Monsieur Simon Leclair et résolu que le présent projet du PEVR⁴ soit transmis au ministre de l'Éducation pour fins d'approbation.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-135

Mesdames Julie Boisvert et Nadine Peterson profitent de l'occasion pour féliciter tous les gens impliqués dans le processus. La direction générale se dit très fière de ce PEVR

⁴ Voir l'annexe 4 à la page 58 de ce document.



- 9.2. Adoption de la révision de la structure administrative des emplois de cadre de service – 2023-2024

9.2. ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE CADRE DE SERVICE–2023-2024

Considérant l'adoption de la structure administrative des emplois de cadre de service pour l'année 2023-2024 par le conseil d'administration (C.A.-22-23-083) ;

Considérant qu'il y a eu trois (3) affichages, le 25 octobre 2022, le 1er février 2023 et le 17 avril 2023 pour le poste de conseiller en gestion de la rémunération ;

Considérant qu'aucune candidature reçue ne correspondait aux compétences et aux qualifications recherchées d'un conseiller en gestion de la rémunération ;

Considérant la nécessité et la possibilité de pourvoir le poste à l'interne ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la structure administrative des emplois de cadre de service pour l'année 2023-2024 afin de modifier le poste de conseiller en gestion de la rémunération en un poste de régisseur au Service des ressources humaines ;

Considérant la recommandation de la directrice générale ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Kim Jessome et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la structure administrative des emplois de cadre de service pour l'année 2023-2024⁵ comme présentée.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-136

Madame Nadine Peterson partage aux membres l'historique des tentatives pour pourvoir le poste.

Madame Christelle Élément s'abstient des discussions et du vote.

10. Comité de gouvernance et d'éthique

- 10.1. Dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du comité de travail du 5 juin 2023 du comité de gouvernance et d'éthique

10 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

10.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL EN MODE DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2023 DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Considérant l'envoi par courriel le 6 juin 2023 du document de travail du procès-verbal du 5 juin 2023 aux membres du comité de gouvernance et d'éthique ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni appuyé par Madame Julie Boisvert et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du comité de travail du 5 juin 2023 du comité de gouvernance et d'éthique⁶.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-137

Aucun vote demandé.

⁵ Voir l'annexe 5 à la page 108 de ce document.

⁶ Voir l'annexe 6 à la page 110 de ce document.

10.2. Dépôt du bilan
du plan de travail
2022-2023 du
comité de
gouvernance et
d'éthique

10.2. DÉPÔT DU BILAN DU PLAN DE TRAVAIL 2022-2023 DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Considérant l'adoption du plan de travail 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique par les membres du conseil d'administration (C.A.-22-23-044) le 21 novembre 2022 ;

Considérant l'adoption de la révision du plan de travail 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique par les membres du conseil d'administration (C.A.-22-23-098) le 8 mai 2023 ;

Considérant que toutes les rencontres du comité de gouvernance et d'éthique pour 2022-2023 ont eu lieu ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Madame Marie Trouis et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du bilan du plan de travail 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique⁷ comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-138

10.3. Présentation du
nouveau
processus de
traitement des
plaintes avec
l'entrée en
vigueur du
protecteur
national

10.3. PRÉSENTATION DU NOUVEAU PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES AVEC L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROTECTEUR NATIONAL

La secrétaire explique les modifications apportées par l'adoption de la Loi sur le protecteur national et informe les membres sur les prochaines étapes.

10.4. Désignation par
le conseil
d'administration
– responsable du
traitement des
plaintes

10.4. DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Considérant que l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (chapitre P-32.01) prévoit que les membres du conseil d'administration doivent désigner une personne responsable du traitement des plaintes au sein du personnel du Centre de services scolaire ;

Considérant l'entrée en vigueur de cet article le 1er juillet 2023 ;

Considérant que cette personne doit être en mesure d'effectuer des recommandations aux directions d'écoles et de centres ;

Considérant le rôle stratégique qu'occupe la personne employée comme secrétaire générale au sein du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») ;

Considérant la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique de nommer la personne occupant le poste de secrétaire générale comme personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO ;

⁷ Voir l'annexe 7 à la page 114 de ce document.

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Madame Kim Jessome et résolu que :

- les membres du conseil d'administration désignent la personne occupant le poste de secrétaire général comme personne responsable du traitement des plaintes ;
- le Règlement (03-01-10) - Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances du centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais soit modifiés afin d'ajouter cette délégation ;
- cette information soit transmise au ministère de l'Éducation du Québec à travers GDUNO.

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-139

10.5. Abrogation de la « politique de révision d'une décision visant un élève (04-10-20) »

10.5. ABROGATION DE LA « POLITIQUE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION VISANT UN ÉLÈVE (04-10-20) »

Considérant l'adoption de la « Politique de révision d'une décision visant un élève (04-10-20) » par le conseil des commissaires le 10 juin 2010 (C.C.-09-10-1218) ;

Considérant qu'avec l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (chapitre P-32.01), la « Politique de révision d'une décision visant un élève (04-10-20) » n'est plus nécessaire ;

Considérant la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique d'abroger la « Politique de révision d'une décision visant un élève (04-10-20) » étant donné le nouveau processus de traitement des plaintes mis en place avec l'entrée en vigueur du protecteur national ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Madame Suzette Bernard que les membres du conseil d'administration abrogent la « Politique de révision d'une décision visant un élève (04-10-20) ».

Adoptée à la l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-140

11. Comité de vérification

11 COMITÉ DE VÉRIFICATION

11.1. Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du 12 juin 2023 du comité de vérification

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL EN MODE « DOCUMENT DE TRAVAIL » DE LA RENCONTRE DU 12 JUIN 2023 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Considérant l'envoi par courriel le 13 juin 2023 du document de travail du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 aux membres du comité de vérification ;

⁸ Voir l'annexe 8 à la page 118 de ce document.



11.2. Dépôt du bilan
du plan de travail
2022-2023 du
comité de
vérification

11.2 DÉPÔT DU BILAN DU PLAN DE TRAVAIL 2022-2023 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 (en mode document de travail) du comité de vérification⁸.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-141

Considérant l'adoption du plan de travail 2022-2023 du comité de vérification par les membres du conseil d'administration (C.A.-22-23-029) le 24 octobre 2022 ;

Considérant que toutes les rencontres du comité de vérification pour 2022-2023 ont eu lieu ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du bilan du plan de travail 2022-2023 du comité de vérification⁹ comme présenté.

Adoptée à l'unanimité

Résolution

C.A.-22-23-142

11.3. Approbation des
budgets des
écoles et des
centres 2023-
2024

11.3 APPROBATION DES BUDGETS DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2023-2024

Considérant que, conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I -13.3), le Centre de services scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés en conformité avec le cadre budgétaire du Centre de services scolaire ;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les Conseils d'établissements conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant que ces budgets font partie intégrante du budget du Centre de services scolaire ;

Considérant la recommandation des membres du comité de vérification suite à la rencontre du 12 juin 2023 ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que les membres du conseil d'administration approuvent les budgets des écoles, du centre de formation professionnelle et du centre d'éducation des adultes pour l'année scolaire 2023-2024¹⁰ sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications pouvant affecter les revenus et dépenses des établissements.

⁹ Voir l'annexe 9 à la page 122 de ce document.

¹⁰ Voir l'annexe 10 à la page 124 de ce document.



11.4. Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2023-2024

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-143

11.4 BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2023-2024

Considérant que, conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le Centre de services scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de huit cent dix-huit mille cinq cent dix-huit dollars (818 518 \$) et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable des terrains ;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de quinze millions trois cent soixante-douze mille sept cent quarante-huit dollars (15 372 748 \$) a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et moins au montant de quatorze millions cent trente-neuf mille six cent vingt-huit dollars (14 139 628 \$) ;
- Un nombre de quarante-deux mille quarante-trois (42 043) immeubles imposables de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), et ;
- Le taux de 0,097 30 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

Considérant la recommandation des membres du comité de vérification suivant à la rencontre du 12 juin 2023 ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que le conseil d'administration adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024¹¹, prévoyant des revenus de deux cent soixante-seize millions neuf cent huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars (276 908 994 \$) et des dépenses de deux cent soixante-dix-sept millions sept cent vingt-sept mille cinq cent douze dollars (277 727 512 \$) et que le tout soit transmis au ministre de l'Éducation.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-144

Aucun vote demandé

11.5. Reddition de compte au 12 juin 2023

11.5 REDDITION DE COMPTE AU 12 JUIN 2023

Considérant le Règlement portant sur la Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (03-01-10) ;

¹¹Voir l'annexe 11 à la page 126 de ce document.



Considérant la reddition de compte effectuée par la direction générale relativement à ce règlement lors de la séance du comité de vérification du 12 juin 2023 ;

Considérant que, lors de cette séance, les membres du comité de vérification se sont montrés satisfaits des réponses à leurs questionnements relativement à cette reddition de compte ;

Considérant la recommandation des membres du Comité de vérification lors de ladite rencontre ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt de la reddition de compte au 12 juin 2023¹² tel que déposé.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-145

Aucun vote demandé

Comme convenue les sujets sous le point 13 sont discutés avant ceux du point 12.

- 12. Comité de ressources humaines
- 12.1. Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la séance du 29 mai 2023 du comité des ressources humaines

12 COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

12.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL EN MODE « DOCUMENT DE TRAVAIL » DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2023 DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Considérant l'envoi par courriel le 8 juin 2023 du document de travail du procès-verbal du 29 mai 2023 aux membres du comité de ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Madame Julie Boisvert et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du comité de travail du 29 mai 2023 du comité de ressources humaines¹³.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-146

Aucun vote demandé

- 12.2. Dépôt du bilan du plan de travail 2022-2023 du comité de ressources humaines

12.2 DÉPÔT DU BILAN DU PLAN DE TRAVAIL 2022-2023 DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Considérant l'adoption du plan de travail 2022-2023 du comité de ressources humaines par les membres du conseil d'administration (C.A.-22-23-050) le 21 novembre 2022 ;

Considérant que toutes les rencontres du comité de ressources humaines pour 2022-2023 ont eu lieu ;

¹² Voir l'annexe 12 à la page 162 de ce document.

¹³ Voir l'annexe 13 à la page 172 de ce document.

12.3. Dépôt du plan de travail 2023-2024 du comité de ressources humaines

13. Comité consultatif du transport

13.1. Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la séance du 14 juin 2022 du comité consultatif du transport

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du bilan du plan de travail 2022-2023 du comité de ressources humaines¹⁴ comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-147

Aucun vote demandé

12.3 DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL 2023-2024 DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Considérant la présentation faite au comité de ressources humaines le 29 mai 2023 ;

Considérant la volonté des membres du comité de ressources humaines de fixer un plan de travail pour l'année 2023-2024 ;

Considérant les recommandations des membres du comité de ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Raïmi Osseni et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du plan de travail du comité de ressources humaines pour l'année 2023-2024¹⁵.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-148

Madame Kim Jessome mentionne qu'au départ le CSSPO désirait adopter une politique sur la déconnexion, mais qu'un autre outil de gestion sera privilégié.

13 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

13.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL EN MODE « DOCUMENT DE TRAVAIL » DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2022 DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Considérant l'envoi par courriel le 15 juin 2023 du document de travail du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023 aux membres du comité consultatif du transport ;

Il est proposé par Madame Christelle Élément, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023 (en mode document de travail) du comité consultatif du transport¹⁶.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-149

Aucun vote demandé.

¹⁴ Voir l'annexe 14 à la page 175 de ce document.

¹⁵ Voir l'annexe 15 à la page 178 de ce document.

¹⁶ Voir l'annexe 16 à la page 181 de ce document.

13.2. Dépôt du bilan
du plan de travail
2022-2023 du
comité consultatif
du transport

13.2 DÉPÔT DU BILAN DU PLAN DE TRAVAIL 2022-2023 DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Considérant l'adoption du plan de travail 2022-2023 du comité consultatif du transport par les membres le 22 novembre 2022 ;

Considérant que toutes les rencontres du comité consultatif du transport pour 2022-2023 ont eu lieu ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du bilan du plan de travail 2022-2023 du comité consultatif du transport¹⁷ comme présenté.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-150

13.3. Entente de
principe STO

13.3 ENTENTE DE PRINCIPE STO

Considérant que le contrat de transport avec la Société de transport de l'Outaouais (STO) vient à échéance le 30 juin 2023 ;

Considérant que, conformément à l'article 13 du Règlement sur le transport des élèves, la STO a été invitée à organiser le transport pour la clientèle résidant sur le territoire commun et que cet organisme a manifesté l'intention de maintenir le service à la clientèle actuellement desservie ;

Considérant que la Société de transport de l'Outaouais assure le transport des élèves de niveau secondaire résidant en secteur urbain du territoire du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) ;

Considérant l'avancement des négociations de gré à gré dans ce dossier et la présentation faite aux membres du conseil d'administration lors de la rencontre plénière du 19 juin 2023 ;

Considérant l'entente de principe survenue quant à la tarification 2023-2024 ;

Considérant les délais nécessaires à la STO pour planifier les parcours ;

Considérant que la période de vacances arrive à grands pas ;

Considérant la nécessité de pouvoir signer le plus rapidement possible l'entente afin d'assurer le transport scolaire à la rentrée scolaire 2023-2024 ;

Considérant la Délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions aux diverses instances du CSSPO (03-01-10) ;

Il est proposé par Monsieur Jean Damascène Uwimana, appuyé par Madame Julie Boisvert et résolu que les membres du conseil d'administration autorisent la directrice générale à signer l'entente qui sera conclue au nom du CSSPO selon les termes présentés aux membres.

¹⁷ Voir l'annexe 17 à la page 185 de ce document.

14. Service du
secrétariat général

14.1. Rapport du
protecteur de
l'élève – dossier
M.F.J.

14.2. Rapport du
protecteur de
l'élève – dossier
Mme K.S.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-151

14 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

14.1 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – DOSSIER M.F.J.

Considérant la lecture de l'analyse du dossier effectuée par le protecteur de l'élève et présentée au conseil d'administration à huis clos ;

Considérant que la décision du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») a été rendue en conformité avec le « Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (04-04-04) » ;

Considérant que M. F. J. est tenu au courant du dossier scolaire de ses enfants grâce à la transmission d'un bilan mensuel des apprentissages de ses enfants ;

Considérant la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique de maintenir la décision de la direction générale du 1er mai 2023 ;

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport du protecteur de l'élève dans le dossier M.F.J et maintiennent la décision de la direction générale du 1er mai 2023.

Adoptée à la l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-152

14.2 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – DOSSIER MME K.S.

Considérant la lecture de l'analyse du dossier effectuée par le protecteur de l'élève et présentée au conseil d'administration à huis clos ;

Considérant que la décision du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») a été rendue en conformité avec le « Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (04-04-04) » ;

Considérant qu'à chacun des manquements, incluant celui du 3 avril 2023, la plaignante a été rencontrée afin de se faire expliquer ses manquements et les conséquences de ses manquements ;

Considérant tous les efforts de la direction adjointe pour accommoder l'élève afin de reprendre son stage le plus rapidement possible et dans des conditions qui lui sont favorables ;

Il est proposé par Madame Christelle Élément, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport du

protecteur de l'élève dans le dossier Mme K.S. et maintiennent la décision de la direction générale du 1er mai 2023.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-153

15. Autres sujets

15 AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

16. Auto-évaluation de la rencontre

16 AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien est déposé dans le TEAMS. Madame Julie Boisvert rappelle aux membres l'importance de remplir cette auto-évaluation.

Madame Nadine Peterson souligne le bon travail de la présidente au sein du conseil et remercie les membres dont le mandat se termine, pour leur entière collaboration. Il est mentionné que le conseil d'administration se déroule dans le respect et que cela est fort apprécié.

17. Levée de la rencontre

17 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni et appuyé par Monsieur Dominique Kenney de lever la rencontre.

Il est 21 heures 14 minutes.

Adoptée à l'unanimité
Résolution
C.A.-22-23-154

18. Huis clos statutaire

18 HUIS CLOS STATUTAIRE

Annexe 3

1. Améliorer la diplomation et la qualification

- Suivi des cohortes
- Poursuite des travaux collaboratifs

2. Processus d'amélioration continue

- Analyse de l'offre de service des projets pédagogiques particuliers et des classes spécialisées
- Optimisation des plans d'effectifs
- Mise en place du bureau des données
- Amélioration de la gestion budgétaire
- Amélioration de la gestion de nos processus

3. Recrutement et rétention du personnel

- Accueil et intégration, formation du personnel
- Accompagnement et supervision
- Stratégies diversifiées de recrutement

4. Mise en oeuvre du PEVR